

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2016-10-03

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 3 octobre 2016 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère
Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Nicole Pelchat, conseillère
MM. Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016
- 4.** Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de septembre 2016
 - 5.2** Rapport des revenus de septembre 2016
 - 5.3** Nomination du maire suppléant
 - 5.4** Remboursement au fonds de roulement
 - 5.5** Mutuelle de prévention – Adhésion au Groupe Conseil Novo SST
 - 5.6** Office d'Habitation d'Albanel – Dépôt du rapport financier 2015 et autorisation du versement de la contribution municipale 2016
- 6. TRANSPORTS**
 - 6.1** Déneigement – Rapport d'ouverture des soumissions pour le déneigement des rues du périmètre urbain de la municipalité 2016-2018
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1** TECQ 2014-2018 – Adoption de la programmation partielle des travaux

- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment de septembre 2016
 - 8.2** Acceptation de l'offre de monsieur Eddy Gaudreault concernant l'achat du lot 5 946 752 situé en bordure de la rue Industrielle Sud
 - 8.3** Acceptation de l'offre de monsieur Mario Dion concernant l'achat des lots 5 156 822 et 5 158 823 situés aux futurs 45 et 55 de la rue Auguste-Néron
 - 8.4** Parc d'industries légères – Acceptation d'une offre de services pour les plans et devis
 - 8.5** Urbanisme – Autorisation de nommer une nouvelle rue *Cinquième avenue*
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1** Rapport de la bibliothèque
 - 9.2** Autorisation d'embauche d'animateurs pour les activités « B.A.N.G. »
 - 9.3** Autorisation de dépenses pour la fête de l'Halloween
 - 9.4** Responsable de la bibliothèque – Autorisation de procéder à un appel de candidatures
- 10. DONS ET SUBVENTION**
 - 10.1** Les Auxiliaires bénévoles du Centre de santé Maria-Chapdelaine
 - 10.2** Grande marche du Lac-Saint-Jean à Dolbeau-Mistassini
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1** Modification de la résolution 16-201 – Bail emphytéotique avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
 - 13.1** Commission scolaire du Pays-des-Bleuets – Plan triennal de répartition des immeubles 2017 à 2020
 - 13.2** Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Confirmation d'une contribution financière supplémentaire à *l'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal*
- 14. INVITATIONS**
- 15. CORRESPONDANCE**
- 16. AUTRES SUJETS**
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

16-209

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
 APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

16-210

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'il y ait exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016.

16-211

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **240 688,20 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. **ADMINISTRATION**

16-212

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de septembre 2016 soient approuvées telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	133 589,42 \$
Comptes payés	70 665,43 \$
Salaires nets septembre 2016 + REER septembre	36 433,35 \$
Total :	240 688,20 \$

5.2 **RAPPORT DES REVENUS DE SEPTEMBRE 2016**

Le rapport des revenus pour le mois de septembre 2016, d'une somme de **311 892,96 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

16-213 5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel nomme madame Nicole Pelchat, conseillère, à titre de maire suppléant pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2016.

16-214 5.4 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel procède au remboursement d'une somme de 7 000 \$ au fonds de roulement, soit :

- Mise aux normes du camping.....7 000 \$.

16-215 5.5 MUTUELLE DE PRÉVENTION – ADHÉSION AU GROUPE CONSEIL NOVO SST

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après appelée la « Mutuelle ») nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2017 soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Conseil Nova SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

QUE le conseil autorise la mairesse ou son directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

16-216 5.6 OFFICE D'HABITATION D'ALBANEL – DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015 ET AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, le rapport financier 2015 de l'Office d'Habitation d'Albanel et autorise le versement d'une somme de 2 531 \$ à titre de contribution 2016.

6. TRANSPORTS

16-217 6.1 DÉNEIGEMENT – RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ 2016-2018

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice municipal au 160, rue Principale à Albanel, le 3 octobre 2016 à 14 h, sous la supervision de monsieur Réjean Hudon, directeur général;

ATTENDU QUE deux soumissions nous ont été transmises en réponse à l'appel d'offres sur invitation, soient :

PREMIÈRE SOUMISSION		DEUXIÈME SOUMISSION	
Excavation Propel inc. 10, rue Auguste-Néron Albanel (Québec) G8M 5B2		R. M. enr. 132, rue Industrielle Albanel (Québec) G8M 3H9	
PRIX 2016-2017		PRIX 2016-2017	
Sous-total :	16 150,00 \$	Sous-total :	17 250,00 \$
T.P.S. (5 %) :	807,50 \$	T.P.S. (5 %) :	862,50 \$
T.V.Q. (9,975 %) :	1 610,96 \$	T.V.Q. (9,975 %) :	1 720,69 \$
Total :	18 568,46 \$	Total :	19 833,19 \$
PRIX 2017-2018		PRIX 2017-2018	
Sous-total :	16 550,00 \$	Sous-total :	18 250,00 \$
T.P.S. (5 %) :	827,50 \$	T.P.S. (5 %) :	912,50 \$
T.V.Q. (9,975 %) :	1 650,86 \$	T.V.Q. (9,975 %) :	1 820,44 \$
Total :	19 028,36 \$	Total :	20 982,94 \$

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
 APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de déneigement des rues du périmètre urbain de la municipalité au plus bas soumissionnaire jugé conforme soit, Excavation Propel inc. situé au 10, rue Auguste-Néron. Le conseil autorise le directeur général ainsi que la mairesse à signer le contrat de service.

16-218

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 TECQ 2014-2018 – ADOPTION DE LA PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX

ATTENDU QUE les investissements à réaliser dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 sont de 1 265 572 \$;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité est de 320 460 \$, soit un investissement de 28 \$ par habitant sur une base de 2 289 habitants chaque année;

ATTENDU QUE pour bénéficier de la contribution de 945 112 \$ du gouvernement, la Municipalité doit déposer une programmation des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux du 3 octobre 2016 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE les investissements prioritaires se définissent comme suit :

Travaux priorité 2 77 000 \$

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE SEPTEMBRE 2016

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de septembre fait état de :

Cinq (5) permis de construction (autre) 82 500 \$

Quatorze (14) permis de rénovation 150 896 \$

Un (1) permis de lotissement

Trois (3) recherches pour certificat de localisation

16-219

8.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE MONSIEUR EDDY GAUDREULT CONCERNANT L'ACHAT DU LOT 5 946 752 SITUÉ EN BORDURE DE LA RUE INDUSTRIELLE SUD

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de monsieur Eddy Gaudreault pour un terrain situé dans la municipalité d'Albanel, sur la rue Industrielle Sud, connu et désigné comme étant le lot 5 946 752 du cadastre du Québec et mesurant 12,20 mètres dans la ligne nord-est, 44,62 mètres dans sa ligne sud, 7,48 mètres dans sa ligne sud-ouest, 4,72 mètres dans la ligne ouest et 37 mètres dans sa ligne nord ayant une superficie de 508,40 mètres carrés.

Le prix de vente de l'immeuble est de 3,552 \$ le mètre carré (0,33 \$ le pied carré) sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 1 805,84 \$ plus un montant de 682,42 \$ en compensation pour les frais d'arpentage, pour un total de 2 488,26 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 124,41 \$, T.V.Q. (9,975 %) 248,20 \$, pour un montant total de 2 860,87 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

QUE madame Francine Chiasson, mairesse, et monsieur Réjean Hudon, directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et en donner quittance.

16-220

8.3 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE MONSIEUR MARIO DION CONCERNANT L'ACHAT DES LOTS 5 156 822 ET 5 156 823 AUX FUTURS 45 ET 55 DE LA RUE AUGUSTE-NÉRON

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de monsieur Mario Dion pour deux terrains situés dans la municipalité d'Albanel, aux futurs 45 et 55 de la rue Auguste-Néron, connus et désignés comme étant les lots 5 156 822 et 5 156 823 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 3,736 acres pour le lot 5 156 822 et de 3,490 acres pour le lot 5 156 823.

Le prix de vente de l'immeuble est de 1 000 \$ l'acre sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 7 226 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 361,30 \$, T.V.Q. (9,975 %) 720,79 \$, pour un montant total de 8 308,09 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

QUE madame Francine Chiasson, mairesse, et monsieur Réjean Hudon, directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et en donner quittance.

16-221 8.4 PARC D'INDUSTRIES LÉGÈRES – ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES POUR LES PLANS ET DEVIS

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services professionnels de Norda Stelo pour la réalisation des plans et devis ainsi que de la demande d'autorisation du projet de Développement industriel léger du secteur de la rue Pelchat.

L'entreprise s'engage à réaliser ce mandat sur une base horaire pour un montant approximatif de 11 600 \$, plus taxes. Le montant total peut varier, en plus ou en moins, selon le personnel affecté au mandat et selon les heures réellement travaillées.

16-222 8.5 URBANISME – AUTORISATION DE NOMMER UNE NOUVELLE RUE CINQUIÈME AVENUE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le baptême de la nouvelle rue, située entre les rues Industrielle et Principale et suivant la quatrième avenue, en lui attribuant le nom de Cinquième avenue.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les statistiques pour le mois de septembre 2016 font état respectivement de 845 usagers et de 10 usagers pour le service numérique; ainsi que de 268 prêts de biens culturels, de 33 prêts de livres numériques et de 31 téléchargements.

16-223 9.2 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'ANIMATEURS POUR LES ACTIVITÉS « B.A.N.G. »

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche et le paiement de deux animatrices pour animer les activités « B.A.N.G. » (anciennement données par MC Santé) pendant 24 semaines, à raison de 2 soirs par semaine en raison de 4 h pour un total de 2 496 \$ plus les heures de formation non déterminées, soit :

- ♦ Laurence St-Jean 13 \$/heure + heures de formation
- ♦ Allyson Goudreault 13 \$/heure + heures de formation

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la dépense de formation pour un total de 102,40 \$, soit :

- ♦ Formation Vit'amine 65,46 \$
- ♦ Formation Premiers soins 36,94 \$

16-224 9.3 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA FÊTE D’HALLOWEEN

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise une dépense entre 500 \$ et 1 000 \$ afin de couvrir les dépenses occasionnées par l’animation de la fête d’Halloween dans les rues de la municipalité.

16-225 9.4 RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE – AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL DE CANDIDATURES

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le directeur général à procéder à un appel de candidatures pour le poste de responsable de la bibliothèque.

10. DONS ET SUBVENTIONS

16-226 10.1 LES AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU CENTRE DE SANTÉ MARIA-CHAPDELAINÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel accorde une somme de 25 \$ aux Auxiliaires bénévoles du Centre de santé Maria-Chapdelaine à titre de contribution financière pour l’année 2016-2017.

16-227 10.2 GRANDE MARCHÉ DU LAC-SAINT-JEAN À DOLBEAU-MISTASSINI

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel accorde une somme de 100 \$ à la Grande marche du Lac-Saint-Jean à titre de participation financière pour l’année 2016.

QUE le conseil s’engage également à publiciser l’évènement sur la page Facebook de la municipalité ainsi que sur le tableau électronique.

11. RÉSOLUTIONS

16-228

11.1 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-201 – BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS

ATTENDU QUE, dans sa résolution numéro 16-201, la Municipalité d'Albanel autorisait la signature d'un bail emphytéotique avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU QU'il s'est glissé une erreur sur le numéro de lot;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la résolution numéro 16-201 soit modifiée par cette résolution de la manière suivante :

La résolution se lit comme suit : « QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, et madame Francine Chiasson, mairesse, à signer le protocole d'entente entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et la Municipalité concernant l'utilisation de ses terrains au bénéfice de la population locale. »

Or, on devrait lire « QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, et madame Francine Chiasson, mairesse, à signer le protocole d'entente entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et la Municipalité concernant l'utilisation du lot 5 990 505 au bénéfice de la population locale. »

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

13.1 Commission scolaire du Pays-des-Bleuets – Plan triennal de répartition des immeubles 2017 à 2020

13.2 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Confirmation d'une contribution financière supplémentaire à l'*Aide à l'amélioration du réseau routier municipal*

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

16. AUTRES SUJETS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- Les numéros de lot de la réforme cadastrale.

16-229

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 05.

Fait et passé à Albanel en ce troisième jour d'octobre 2016.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général